

PROVINCE DE QUÉBEC TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie, tenue le 18 janvier 2023, a été adopté le règlement TNO-68-2022 « relatif à la démolition d'immeubles ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 30E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Edith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière